

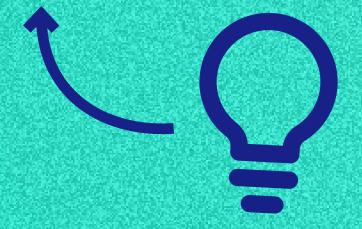
« J'ai le droit de traverser la route à n'importe quel endroit. »

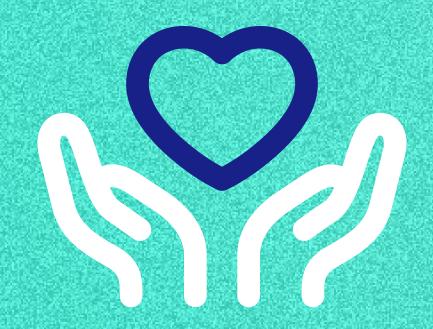
C'est vrai ça?



Pas tout à fait.

En dehors des aires piétonnes ou zones de rencontre, si un passage piéton est à moins de 50 mètres, on doit l'utiliser pour traverser.





Vous le saviez?

Prenons soin les uns des autres sur la route.